

**AVIS RELATIF AUX CONDITIONS DEFINITIVES APPLICABLES
EN DATE DU 6 MAI 2011**

ERRATUM

**SOCIETE GENERALE
SGA SOCIETE GENERALE ACCEPTANCE N.V.
SG OPTION EUROPE
PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES DE CREANCE
(EURO MEDIUM TERM NOTE PROGRAMME) de
125.000.000.000 € (le "Programme")**

SG OPTION EUROPE

**Emission à hauteur de 40.000.000 EUR de Titres arrivant à échéance le 19 août 2019
inconditionnellement et irrévocablement garantis par Société Générale
dans le cadre du Programme d'Emission de Titres de Créance de 125.000.000.000 €**

**Série N° 32426/11.8
Tranche 1**

Code Isin : FR0011034628

Cet avis vise à corriger des erreurs constatées en page 2 des Conditions Définitives Applicables.

- En page 2, la phrase suivante est supprimée :

« Les termes utilisés dans les présentes Conditions Définitives ont la signification qui leur est donnée dans la section intitulée "*Modalités des Titres de Droit Français*" du Prospectus de Base en date du **27** Avril 2011, qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE (la "**Directive Prospectus**") telle que modifiée (ce qui inclut les modifications apportées par la Directive 2010/73/EU (la Directive de 2010 Modifiant la DP) dans la mesure où ces modifications ont été transposées dans un Etat-Membre) »

et remplacée par :

« Les termes utilisés dans les présentes Conditions Définitives ont la signification qui leur est donnée dans la section intitulée "*Modalités des Titres de Droit Français*" du Prospectus de Base en date du **21** Avril 2011, qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE (la "**Directive Prospectus**") telle que modifiée (ce qui inclut les modifications apportées par la Directive 2010/73/EU (la Directive de 2010 Modifiant la DP) dans la mesure où ces modifications ont été transposées dans un Etat-Membre) »

- En page 2, la phrase suivante est supprimée :

« L'intégralité des informations relatives à l'Emetteur, [au Garant] et à l'offre des Titres sont celles figurant dans les présentes Conditions Définitives lues conjointement avec le Prospectus de Base et tout(s) Supplément(s) éventuel(s). »

Et remplacée par :

« L'intégralité des informations relatives à l'Emetteur, au Garant et à l'offre des Titres sont celles figurant dans les présentes Conditions Définitives lues conjointement avec le Prospectus de Base et tout(s) Supplément(s) éventuel(s). »

Nous vous informons que cet avis est publié sur les sites www.euroclear.com et www.bourse.lu et que les Conditions Définitives Applicables telles que mises à jour par le présent avis sont publiées sur le site <http://prospectus.socgen.com> et www.amf-france.org.

A l'exception des présentes modifications apportées aux Conditions Définitives Applicables par cet avis, toutes les autres dispositions des Conditions Définitives Applicables restent en vigueur.
L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans cet avis.